

# Normalisation et planification des bibliothèques

## NOTE LIMINAIRE

Il est impossible de traiter le sujet de ce rapport sans tenir compte de la situation administrative actuelle des bibliothèques françaises et des nombreuses modifications qui lui ont été apportées dans les dernières années. L'Administration de tutelle des bibliothèques a mis en place des structures successives chargées d'étudier ces problèmes ; un certain nombre de textes réglementaires, de circulaires, de plans de développement se sont superposés, complétés ou annulés sans qu'il soit très facile de faire le point sur leur application. Actuellement, la répartition des bibliothèques entre deux Secrétariats d'Etat différents auxquelles elles sont rattachées par des statuts dissemblables ne permet pas d'envisager clairement ce que sera la doctrine de l'Etat en matière de planification des bibliothèques. Il incombe donc aux associations professionnelles de réfléchir à ce qui serait possible et souhaitable dans ces deux domaines pour être en mesure de faire des propositions. Mais on ne peut oublier que des divergences de point de vue sur l'organisation des bibliothèques traversent la profession à tous les niveaux y compris dans l'élaboration des choix les plus techniques. On ne saurait donc s'attendre à trouver un consensus sur le contenu de la normalisation et de la planification. Par contre, il nous semble évident qu'il existe un large accord sur la nécessité d'obtenir cette normalisation et cette planification pour toutes les bibliothèques.

## 1. CADRE DE L'ETUDE

### 1.1 Normalisation.

1.1.1. Définition : Pour l'AFNOR, « une norme est une donnée de référence, résultant d'un choix collectif raisonné, en vue de servir de base d'entente pour la solution de problèmes répétitifs. Les normes précisent des définitions, caractéristiques, dimensions, qualités, méthodes d'essais, règles d'emplois, etc... ».

1.1.2. Quoi : les textes correspondants à cette définition régissent les équipements des B.U., des B.C.P. et des B.M. Ils s'appliquent essentiellement aux surfaces, aux capacités en livres des bâtiments et à l'organisation interne des services. Ils abordent aussi l'aménagement intérieur des bâtiments (mobilier, décoration, éclairage...) et la répartition des postes de travail.

1.1.3. Comment : La D.B.L.P. avait mis sur pied un service construction qui s'était divisé en un service pour les B.U. et un autre pour la lecture publique. Il semble que le Secrétariat d'Etat aux universités et le Secrétariat d'Etat à la culture souhaitent conserver des services équivalents. Ces services ont publié des circulaires et, dans le cas des B.M. réuni un groupe de travail qui a commencé à élaborer des normes très détaillées qui abordent tous les aspects qualitatifs et quantitatifs de la construction des bâtiments. Ce groupe a cherché à définir une véritable méthodologie de la programmation des équipements.

### 1.2. Planification.

1.2.1. Définition : La planification prévoit le développement dans le temps des équipements et leurs corrélations. Elle intègre aux facteurs retenus pour la programmation des évaluations de coût de fonctionnement, des prévisions démographiques, la mise en place de services techniques communs... Elle est plus globale et ne peut être décidée qu'à haut niveau après concertation des différents intervenants.

1.2.2. Quoi : la planification peut se faire à l'échelon de chaque catégorie de bibliothèques en fonction de besoins définis de l'extérieur (construction de nouvelles B.U. en fonction des créations d'universités, ou de B.M. en fonction de la création de Villes-nouvelles par exemple). Elle peut aussi s'effectuer à l'échelle du pays pour tous les types de bibliothèques (y compris en prenant en compte les bibliothèques scolaires, d'entreprises et les centres de documentation) en fixant des objectifs à atteindre à partir d'une évaluation des besoins en lecture et en documentation pris globalement.

1.2.3. Comment : il n'existait pas à la D.B.L.P. de commission de planification. Les bibliothécaires ont été associés aux travaux de la Commission du VI<sup>e</sup> plan. Un plan décennal de développement des bibliothèques a vu le jour en 1967. Il a reçu un timide

commencement d'application jusqu'en 1971. Après quoi aucun objectif à long ou moyen terme n'a été défini ailleurs que dans les discours d'éphémères Secrétaires d'Etat.

## 2. LES DIFFERENTS TYPES DE BIBLIOTHEQUES

### 2.1. Les Bibliothèques universitaires.

#### 2.1.1. Normalisation :

— Circulaire (1967) : ne concerne que les normes en surface des équipements définies par étudiant (m<sup>2</sup> pour les services publics et volumes) m<sup>2</sup> pour les magasins.

Pas de définitions des liaisons. (cf. Annexe 1).

— Prescription d'ordre général pour la construction des bibliothèques universitaires (1970) : programmation qualitative traitant de l'accessibilité, des extensions, de l'éclairage, de la sécurité... Le texte donne aussi des indications normatives sur les charges supportées par les planchers, la température et l'hygrométrie et l'éclairage artificiel.

— Schéma organique et fonctionnel (1974) : énumération descriptive des différents services d'une B.U. avec une analyse qualitative et une étude de leur relation.

Le problème de l'intégration des bâtiments — qui s'est posé pour certaines constructions — n'est abordé par aucun des textes normatifs que nous avons eus entre les mains.

2.1.2. Planification : la programmation des nouveaux équipements est faite dans le cadre de la Commission de l'Enseignement supérieur.

### 2.2. Les Bibliothèques centrales de prêt.

#### 2.2.1. Normalisation :

— Programme des surfaces proposées (1974) : normes en surfaces qui définissent deux pointures de B.C.P. (1.300 et 1.600 m<sup>2</sup>) et un modèle d'annexe (450 m<sup>2</sup>). (Cf. Annexe 2).

— programme proposé pour la construction de B.C.P. et leurs annexes (1974) : texte d'accompagnement des normes en surfaces citées au-dessus. Analyse du rôle des B.C.P. et des objectifs de la programmation. Pas de description. Pas de description qualitative des programmes proposés.

2.2.2. Planification : l'objectif de la création d'une B.C.P. par département est un des éléments importants du plan décennal de 1967. Cet objectif continue à figurer dans toutes les déclarations officielles.

### 2.3. Les Bibliothèques municipales.

#### 2.3.1. Normalisation :

— Normes en surfaces (1969) : établies pour le VI<sup>e</sup> Plan. Elles proposent 7 pointures en fonction de la population (annexe 3).

Elles se définissent comme « normes théoriques moyennes, non impératives, et simplement indicatives des surfaces minimum nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques municipales en général ».

— Normes en livres et personnel (1969) : établies en même temps que les précédentes. La corrélation entre les surfaces et le nombre de postes de travail n'apparaît pas. Ces normes ne prévoient pas de personnel administratif des catégories A et B, mais seulement de catégories C et D.

— Notes relatives à la construction des bibliothèques municipales (1971) : Elle concerne les problèmes techniques du bâtiment.

— Bibliothèques municipales. Construction, équipement (1975) : article du Bulletin des bibliothèques de France qui rend compte des études en cours à la D.B.L.P. depuis 1973. Comprend les programmes quantitatifs détaillés (nombre de documents, nombre de places assises et surfaces correspondants) pour les Centrales d'unités administratives comprises entre 5.000 et 200.000 habitants et pour les succursales de quartiers compris entre 8.000 et 18.000 habitants. Ces normes varient en fonction inverse de la population à desservir.

Dans une nouvelle édition de ce texte (mars 1976) les éléments ayant servi à établir les clés pour le calcul des surfaces sont détaillés et analysés ce qui permet de recalculer une surface à partir d'une clé différente pour un besoin précis spécifique.

Les différents éléments d'établissement des clés (par exemple : nombre de volumes par tablette, nombre de tablettes par rayonnage, distance entre les rayonnages) sont le résultat d'un consensus des bibliothécaires ayant participé au groupe de travail sur les bibliothèques municipales qui a mis au point ces nouvelles normes.

— Fiche technique relative aux nouveaux équipements — questionnaire et notice explicative (1974) : ce questionnaire, à remplir par les différents intervenants (bibliothécaire, architecte, services municipaux) avant la construction d'un nouvel équipement, est un instrument important de la programmation qualitative et quantitative. Il comprend des éléments descriptifs (niveau, activités, surface, nombre de volumes, de places assises) des éléments techniques (chauffage, éclairage, liaisons mécaniques...), un inventaire du mobilier, une analyse des coûts.

— Groupe de travail sur les bibliothèques municipales, documents préparatoires (1973 et 1974). Il comporte une analyse très complète des objectifs et des fonctions d'une B.M. Il peut servir de référence pour la démarche à suivre pour la programmation d'une bibliothèque en attendant la publication définitive de *Bibliothèques municipales : construction, équipement*.

#### 2.3.2. Planification :

— Rapport sur la lecture publique (1968) : élaboré par un groupe d'étude il proposait un plan de développement en dix ans approuvé en janvier 1968 par le gouvernement. La seule application concrète fut la création du Service de la Lecture publique au sein de la D.B.L.P.

— Rapport de la Commission du VI<sup>e</sup> Plan : fixait de modestes objectifs pour les B.M. pour la période 1971-1975. L'article du B.B.F. cité en 2.3.1. et surtout les documents préparatoires du groupe de travail sur les B.M. sont des éléments importants d'une réflexion sur la planification dans la mesure où ils abordent les problèmes de liaison entre les différentes bibliothèques d'une même unité administrative.

2.4. Les Bibliothèques de la Ville de Paris : Elles feront l'objet d'une note explicative de M. Baudin et nous ne donnons que quelques éléments des données. (Cf. Annexe).

#### 2.4.1. Normalisation :

— Eléments pour un programme de bibliothèques publiques (1974) : document établi par M. Baudin pour définir « un programme qualitatif général où seront analysées les fonctions variées des différents services de la bibliothèque ». Il fournit en outre un certain nombre de renseignements techniques normatifs concernant le chauffage, l'éclairage, l'insonorisation, etc...

#### 2.4.2. Planification :

— Les bibliothèques de la Ville de Paris — analyses et prospectives (1973-1974) : étude d'ensemble des bibliothèques de Paris du point de vue de leur fréquentation, de leurs locaux, de leur implantation, etc... Données statistiques très complètes.

— Schéma directeur d'implantation des bibliothèques de la Ville de Paris (1975) : Résultat de l'étude précédente. Il définit quatre types de peintures de bibliothèques, un réseau d'implantations souhaitées avec une évaluation des résultats attendus et l'évolution des coûts de fonctionnement.

### 3. BILAN ET PROPOSITIONS

3.1. Bilan. Première constatation : le niveau de la réflexion est extrêmement variable d'un type de bibliothèque à l'autre. Les études les plus élaborées ont été faites pour les bibliothèques publiques. L'existence du Service de la Lecture publique à la D.B.L.P. a été déterminante : il a mis au point une méthode de collecte des statistiques, les a analysés. Il a impulsé un travail de groupe à partir de propositions concrètes. Il en est de même pour les bibliothèques de la Ville de Paris où la tâche est peut-être facilitée par la possibilité de centraliser facilement les informations statistiques puisqu'on a affaire à une seule administration (Préfecture de Paris).

Dans les bibliothèques de lecture publique, les B.C.P. accusent un certain retard. Est-ce l'impact des discussions sur leur rôle à l'intérieur de la profession ou plutôt n'est-ce pas que que n'en construisant pas faute de moyens, l'urgence d'une réflexion de fond ne se fait pas sentir ?

Pour les B.U. il nous semble que le service technique qui en était chargé à la D.B.L.P. a souffert des conditions dans lesquelles il travaillait : intérim fréquents de sa direction, manque de personnel et surtout interventions extérieures nombreuses dans les mécanismes de décision (Conseil de l'Enseignement supérieur, Conseils d'universités, etc...).

Pour toutes les bibliothèques le problème des moyens est essentiel : les meilleures normes, si elles ne peuvent prendre corps dans la réalité faute de moyens sont sans effet. Une planification à long ou moyen terme (5 ou 15 ans) qu'on réalise à 10 % est à re-

prendre totalement. Nous l'avons vu pour le plan décennal de 1968 complètement abandonné depuis 1971, pour la création des B.C.P., etc...

Deuxième constatation : il n'existe aucune planification d'ensemble qui aborde le problème de la lecture et non le problème de tel ou tel type de bibliothèque. Cela conduit à oublier le caractère complémentaire des différents types de bibliothèques et à donner un aspect lacunaire au réseau mis en place (Grande B.M. et B.U. dans une ville universitaire pas de B.C.P. dans le département et pas de petites B.M., etc...).

L'unité des bibliothèques au sein de la D.B.L.P. aurait dû permettre ce type d'étude, la centralisation des données y étant facilitée.

3.2. Propositions : A la lecture du bilan de la situation actuelle un certain nombre de points faibles dans la normalisation et la planification apparaissent clairement :

-- la nécessité de réunir un groupe de travail ou d'avoir une structure de rencontre sur ces problèmes entre les différents types de bibliothèques est urgente. Il faut élaborer un plan de développement qui prenne en compte tous les besoins en lecture, toutes les fonctions des bibliothèques.

— la centralisation des données (statistiques, réalisations en cours, moyens, etc...) doit être commune à toutes les bibliothèques et les résultats de leur traitement doivent pouvoir être exploités par tous les nouveaux services.

Pour cela, il faut rapidement mettre au point une méthodologie satisfaisante pour tous les types de bibliothèques.

— la programmation doit devenir une partie importante de la formation des bibliothécaires (DSB, CAFB, CSB mais aussi cours de l'A.B.F., formations municipales, etc...). On ne peut plus se contenter de trois ou cinq heures de cours théoriques. Les bibliothécaires en poste rencontrent rapidement des problèmes de construction nouvelles, d'aménagement de locaux ou d'extension. Il est nécessaire de leur faire des travaux pratiques sur des études de cas pour les préparer à leur fonction.

— l'intervention des bibliothécaires dans les mécanismes de décision doit s'inscrire dans les textes réglementaires pour devenir obligatoire.

Il faut être sûr qu'aucune programmation d'équipement culturel, aucune opération d'urbanisme, aucune extension de créations d'universités ne se fasse sans l'intervention d'un professionnel de la lecture.

— ces quelques propositions ne sont pas exhaustives. Nous pensons que le débat de la commission doit les enrichir pour aboutir à un rapport définitif.

#### 4. REFERENCES \*

##### 4.1. Normes internationales et étrangères :

— Standards for Public Libraries (n° 15) publié par la F.I.A.B. en 1973. Normes internationales établies par des bibliothécaires travaillant dans des pays où les bibliothèques sont très développées (Cf. Annexe 4).

— Standards for Library service (1970). — Travail de recherche effectué par la F.I.A.B. pour l'UNESCO. Recense les normes étrangères par pays pour différents types de bibliothèques : publiques, scolaires, universitaires, spécialisées, nationales... (Cf. Annexe 5).

##### 4.2. Bibliographie :

BLETON (Jean). — Local et mobilier des bibliothèques publiques. — Paris : Institut pédagogique national, 1958. Ouvrage épuisé.

CAZAUX (Yves) et DUFEAU (Pierre). — Programme et prospective dans la construction. — Paris : Berger-Levrault, 1969. (L'Administration nouvelle).

GARRIGOUX (Alice). — La lecture publique en France. Paris : La Documentation française, 1971. (Notes et études documentaires. 1948).

HASSENFORDER (Jean). — La Bibliothèque, institution éducative : recherche et développement — Paris : Lecture et bibliothèques, 1972.

MANIFESTE DE L'UNESCO SUR LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE. — *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. 26, n° 3, mai-juin 1972, pp. 138-140. — 2° version 1972. Repris dans : Garrigoux, pp. 32-33.

MANUEL DU DISCOTHECAIRE. — Paris ; Discothèque de France 1971.

MURET (Jean-Pierre). — Les équipements pour la lecture. Equipement, logement, transports, n° 77, avril 1973, p. 15-20.

IFLA/FIAB. Section of Public Libraries. — Standards for public libraries. — Verlag Dokumentation, Pullach bei München, 1973. Ce document existe en français : FIAB.

\* Cette partie du pré-rapport est reprise du Document préparatoire du groupe de travail sur les bibliothèques municipales (1973) avec l'aide et grâce à l'aimable collaboration de Mme M.F. Bisbrock.

Bibliothèques publiques (section). — Normes pour les bibliothèques publiques, (1972). 27 cm. 40 F, multigr.

OTTERSEN (Sign). — A bibliography on standards for evaluating libraries. — College and research library. — New York : march 1971, pp. 127-144.

WITHERS (F.N.). — Standards for library service... February 1970. Unesco. — Paris : Unesco, 1971. — 228 p. multigr. (COM/WS/151 Rev. Juillet 1971).

Bibliothèques municipales. — L'Architecture française, n° 369/370, mai-juin 1973, pp. 41-70.

#### ANNEXE 1

##### SURFACES ET NORMES APPLICABLES EN MATIERES DE CONSTRUCTION DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

*Surface de terrain* : 2 m<sup>2</sup> 40 par étudiant.

*Surface de planchers par étudiant* : environ 1 m<sup>2</sup> 50.

*Salle de lecture* : 3 m<sup>2</sup> par place assise pour un étudiant ; 6 m<sup>2</sup> par place assise pour un chercheur ; une place pour 10 étudiants (sciences) ; une place pour 5 à 6 étudiants (lettres et médecine) ; 100 m<sup>2</sup> pour 10.000 volumes en accès libre (1 m<sup>2</sup> pour 100 vol.) ; 1 m<sup>2</sup> pour 20 à 25 titres de périodiques.

*Catalogues* : capacité d'un tiroir de fichiers 800 fiches de bristol.

*Magasins* : 60 m<sup>2</sup> pour 10.000 volumes (soit env. 1 m<sup>2</sup> pour 150 vol. en magasin).

*Hauteur des rayonnages* : 2 m 20 ; profondeur : 0 m 25 env. ; entraxe : 1 m 30 env. ; surcharge : 550 à 600 kg par m<sup>2</sup> (1.200 à 1.500 pour rayonnages denses).

*Bureaux* : 8 à 9 m<sup>2</sup> par personne.

*Services annexes* : vestiaires : 0 m<sup>2</sup> 40 par vestiaire automatique ; garage : 40 m<sup>2</sup> par véhicule ; concierge : 70 m<sup>2</sup> minimum plus loge.

#### ANNEXE 2

##### BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET - PROGRAMME DES SURFACES PROPOSEES

*Services publics* : Hall d'accueil et d'exposition : 45 m<sup>2</sup> ; Salle d'information, de formation, d'animation, discothèque : 70 m<sup>2</sup>. Total : 115 m<sup>2</sup>.

*Services intérieurs* : 1 bureau du directeur : 20 m<sup>2</sup> ; 1 bureau des adjoints du directeur : 25 m<sup>2</sup> ; 2 bureaux pour 6 sous-bibliothécaires : 50 m<sup>2</sup> ; 1 bureau pour 3 secrétaires dactylographes : 25 m<sup>2</sup> ; 1 salle de manutention et atelier de réparation des livres et de multigraphie : 60 m<sup>2</sup> ; 1 local pour les conducteurs : 20 m<sup>2</sup>. Total : 200 m<sup>2</sup>.

*Magasins* : pour 70.000 volumes : 560 m<sup>2</sup>.

*Garage* : (pour trois véhicules de grandes dimensions et une fourgonnette) : 150 m<sup>2</sup>.

*Logement* : pour concierge : 60 m<sup>2</sup>.

*Circulation* : (vestiaires, installations sanitaires, cantine, chaufferie, locaux techniques, etc...) : 1.085 m<sup>2</sup>. ; environ 20 % : 215 m<sup>2</sup>. Total général : 1.300 m<sup>2</sup>.

##### BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET PROGRAMME DES SURFACES PROPOSEES

*Services publics* : hall d'accueil et d'exposition : 50 m<sup>2</sup> ; salle d'information, de formation, d'animation et discothèque : 70 m<sup>2</sup>. Total : 120 m<sup>2</sup>.

*Services intérieurs* : 1 bureau du directeur : 20 m<sup>2</sup> ; 1 bureau des adjoints au directeur : 25 m<sup>2</sup> ; 1 bureau pour 2 sous-bibliothécaires : 20 m<sup>2</sup> ; 2 bureaux pour 6 sous-bibliothécaires assurant le service des bibliobus : 50 m<sup>2</sup> ; 1 bureau pour 3 secrétaires dactylographes : 25 m<sup>2</sup> ; 1 salle de manutention : 60 m<sup>2</sup> ; 1 atelier de réparation des livres et de multigraphie : 20 m<sup>2</sup> ; 1 local pour les conducteurs : 20 m<sup>2</sup>. Total : 240 m<sup>2</sup>.

*Magasins* : pour 100.000 volumes : 760 m<sup>2</sup>.

*Garage* : (pour trois véhicules de grandes dimensions et une fourgonnette) : 150 m<sup>2</sup>.

*Logement* : pour une concierge : 60 m<sup>2</sup>. Total : 1.330 m<sup>2</sup>.

*Circulations* : (vestiaires, installations sanitaires, cantine, chaufferie, locaux techniques, etc.) environ 20 % : 270 m<sup>2</sup>. Total général : 1.600 m<sup>2</sup>.

##### PROGRAMME POUR UNE ANNEXE DE BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET

*Services intérieurs* : Bureau du responsable de l'annexe : 15 m<sup>2</sup> ; bureau des sous-bibliothécaires : 15 m<sup>2</sup> ; Secrétariat - renseignements : 15 m<sup>2</sup> ; Atelier - manutention : 20 m<sup>2</sup> ; Discothèque - salle des dépositaires : 40 m<sup>2</sup>. Total : 105 m<sup>2</sup>.

*Magasins* : pour 20.000 volumes : 160 m<sup>2</sup>.

*Garage* : pour deux véhicules de grandes dimensions et une fourgonnette : 110 m<sup>2</sup>. Total : 375 m<sup>2</sup>.

*Circulation* : (hall, vestiaires, installations sanitaires, chaufferie, locaux techniques et du personnel) environ 20 % : 75 m<sup>2</sup>. Total général : 450 m<sup>2</sup>.

ANNEXE 3

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES. NORMES EN SURFACES

Tableau récapitulatif des surfaces en m2 pour l'ensemble des points de desserte fixes (centrales et succursales additionnées)

POPULATION	SERVICES PUBLICS						Circulations	Total		
	Adultes		Enfants		Autres services				Total	
	Adultes	Enfants	Autres services	Total	Manu- tention bureaux	Magasins				Autres services
5.000-6.000	130	80	0	210	50	20	0	70	70	350
6.000-10.000	160	120	40	320	50	30	0	80	100	500
10.000-20.000	240	140	70	450	70	40	0	110	140	700
20.000-30.000	490	150	110	750	110	60	0	170	280	1.200
30.000-45.000	690	290	170	1.150	195	120	155	470	480	2.100
45.000-60.000	1.010	430	270	1.710	245	180	155	580	710	3.000
60.000-75.000	1.230	620	330	2.180	305	210	160	675	845	3.700

Autres services publics : discothèques, salles d'activités diverses.

Autres services intérieurs : ateliers, garages, logements de concierge.

Circulations : circulations, sanitaires, chaufferies, etc.

## NORMES F.I.A.B. 1973

POPULATION DESERVIE	Nbre d'ouvrages par habitant	Nbre total d'ouvrages (1)	ADULTES						PERIODIQUES				ENFANTS		
			PRET			ZONE DE REFERENCE (2)			PRET	Consultation		Nbre de volumes (13)	Superficie de la zone de prêt (14)	Activités diverses	
			Nbre de vol. pour 1.000 h.	Capacité totale	Superficie (3)	Libre accès		Lecture		Nbre de journaux et Périodiques (8)	Places assisées				Superficie (12)
						Nbre de volumes (4)	Superficie (5)	Places assisées (6)	Superficie (7)						
3.000	3	9.000	1.333	4.000	100	100	1	5	13	50 min.	8 min.	24	3.000	Superficie de la zone de prêt (14)	Activités diverses
5.000	3	15.000	800	4.000	100	100	3	8	20	50 (9)	8	24	5.000		de 1,5 m2 par place à 3 m2
10.000	3	30.000	600	6.000	100	100	9	15	38	100	8	24	10.000		
20.000	3	60.000	600	12.000	180	180	30	30	75	200	10 (10)	30	20.000		
40.000	2 1/2	100.000	600	24.000	360	360	70	60	150	400	13-14 (11)	39-42	33.000		
60.000	2	120.000	600	36.000	540	540	120	75	188	600	20	60	40.000		Nombre d'enfants : min. : 30 max. : 100
80.000	2	160.000	550	44.000	660	660	160	120	300	800	26-27	78-81	53.000		
100.000	2	200.000	550	50.000	750	750	200	150	375	1.000	33-34		66.000		

Tableau A. Services publics enfants-adultes (collections, superficies, capacités d'accueil).

- (1) Calculée pour l'ensemble des points de desserte.  
(2) Comprenant la zone de lecture, de documentation et les usuels.  
(3) 15 m<sup>2</sup> pour 1.000 hab. Minimum 100 m<sup>2</sup>.  
(4) Entre parenthèses, % ouvr. de référence / total  
(5) 10 m<sup>2</sup> pour 1.000 volumes.  
(6) 1,5 place pour 1.000 hab.  
(7) 2,5 m<sup>2</sup> par place.  
(8) Dont 1/3 pour les enfants.  
(9) 10 pour 1.000 hab.  
(10) 1 pour 2.000 hab.  
(11) 1 pour 3.000 hab.  
(12) 3 m<sup>2</sup> par place.  
(13) 1/3 du nombre total d'ouvrages.  
(14) 15 m<sup>2</sup> pour 1.000 volumes.

Population desservie	Acquisitions annuelles	Remarques
3.000	900	— base de calcul : 300 vol. pour 1.000 hab. jusqu'à 10.000 hab. ; 250 vol. pour 1.000 hab. à partir de 20.000 hab.
5.000	1.500	
10.000	3.000	
20.000	5.000	— 1/3 des acquisitions pour les enfants s'ils représentent 25 à 30 % de la population desservie.
40.000	10.000	
60.000	15.000	
80.000	20.000	— à partir de 50.000 hab., les ouvrages de référence représentent environ 10 % des acquisitions totales.
100.000	25.000	

Tableau B. Acquisitions annuelles.

(Porte sur la totalité des collections)

Population desservie	Effectif total (1)	Professionnels		
		% de l'eff. total	Effectif	Spécialistes enfants (2)
3.000	2	40 %	1	
5.000	2,5	40 %	1	
10.000	5	40 %	2	1
20.000	10	33 %	4	1 - 2
40.000	20	33 %	6 - 7	2
60.000	30	33 %	10	3
80.000	40	33 %	13 - 14	4
100.000	50	33 %	16 - 17	5
150.000	60			

Tableau C. Personnel.

(1) A l'exclusion du personnel d'entretien, des gardiens et chauffeurs. Base de calcul : 1 personne pour 2.000 hab. de 5.000 à 100.000 hab. ; 1 personne pour 2.500 hab. à partir de 150.000 hab.

(2) Déjà comptés dans les professionnels (pour 10.000 hab. : 2 professionnels, dont 1 spécialiste enfants, etc.). A partir de 40.000 hab., les spécialistes enfants représentent 1/3 des professionnels.

STANDARDS FOR LIBRARY SERVICE (1970)

Etude des normes étrangères

De l'étude des normes internationales et étrangères, telle qu'elle a pu être menée jusqu'à présent, on peut dégager les quelques points suivants :

a) Les différents groupes de travail qui ont présidé, dans les différents pays, à l'élaboration des normes, se sont attachés tout d'abord à étudier celles relatives aux collections d'ouvrages totales qu'il convient de mettre à la disposition des habitants d'une unité administrative donnée, sans effectuer de répartition entre les différents points de desserte, une certaine proportion d'ouvrages, variant entre 30 et 40 %, étant destinée aux enfants.

b) Certains pays comme l'Angleterre, les Etats-Unis et le Danemark ont également édicté des normes concernant les acquisitions annuelles d'ouvrages permettant d'assurer l'accroissement et le renouvellement des collections. Les acquisitions annuelles sont basées, au moins pour l'Angleterre et le Danemark sur l'étude de la production annuelle du pays.

c) En ce qui concerne le personnel, n'incluant toujours que le personnel qualifié, le personnel administratif et les employés, l'effectif en est calculé de plusieurs façons ;  
— par tranche de population desservie ; une personne pour 2.000 ou 2.500 habitants par exemple ; c'est le cas de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Danemark.

— En fonction du nombre de prêts annuels ou du nombre d'acquisitions annuelles, c'est le cas de l'Allemagne fédérale, mais aussi de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Suède...

d) En ce qui concerne les superficies de bâtiments de bibliothèques souhaitées, l'étude n'a pas encore pu être suffisamment poussée, les données des différents pays se recouvrant parfois difficilement.

Toutefois ce qui apparaît de façon assez nette, c'est que les superficies des bibliothèques publiques calculées par les différents pays, ne tiennent pas compte, en ce qui concerne les collections d'ouvrages, que des collections vraiment « publiques » (prêt ou référence), et ne font jamais mention de fonds anciens qui constituent pour certaines grandes bibliothèques municipales françaises une partie importante des collections. Il y a là une situation spécifique de certaines bibliothèques municipales françaises qu'il est important de ne pas perdre de vue.

e) La comparaison entre les différents réseaux et systèmes de bibliothèques publiques adoptés par les pays est délicate, ces diverses organisations étant fonction essentiellement des structures administratives (locales et nationales) des pays envisagés.